

PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

D'UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR

Réunie le 17 décembre 2024 à 14H00

Séance n°12

- Sur 38 membres,

**Étaient présents ou représentés, les 34 membres suivants :**

**Collège des Professeurs**

M. Jeanick BRISSWALTER  
M. Stéphane AZOULAY  
Mme Cécile AYERBE  
Mme Barbara MEAZZI  
M. Marc DALLOZ

**Collège des Autres Enseignants**

Mme Anne VIGOUROUX  
Mme Sophie BRICCA-DRUFFIN  
M. William TATINIAN  
Mme Céline MASONI-LACROIX  
M. Serge MILAN  
Mme Sarah LABAT-JACQMIN

**Collège des BIATSS**

Mme Muriel BILLEREY  
M. Erwan PHILIPPE  
Mme Anne-Sophie COLDEFY

**Collège des Etudiants**

Mme Alicia TEIXEIRA ALVES  
M. Maxime GRANGE

**Représentants des Organismes de Recherche**

Mme Maureen CLERC, INRIA  
M. Sylvain DI GIORGIO, CNRS  
Mme Marie-Pierre BALLARIN, IRD  
M. Frédéric CARLIN, INRAE

**Personnalités Qualifiées**

Mme Nathalie HILMI, CS de Monaco

**Représentants des Etablissements Composantes**

M. Stéphane MAZEVET, OCA  
M. Alain AVENA, Villa ARSON  
Mme Cécile MIELE, PNSD

**Représentants des Etablissements associés**

Mme Elise TOSI, SKEMA

2

**Représentant du CHU de Nice**

**Représentants des collectivités territoriales**

M. Bernard ASSO, Conseil départemental 06

**Membres absents ayant donné procuration**

M. Luc PRONZATO à M. Erwan PHILIPPE  
Mme Claudine BATAZZI à M. Erwan PHILIPPE  
M. Didier FORCIOLI à Mme Sarah LABAT-JACQMIN  
Mme Françoise SIMON-PLAS, INSERM à M. Sylvain DI GIORGIO, CNRS  
Mme Patricia BRAUN, Cabinet In Extenso à M. Stéphane AZOULAY  
M. Rodolphe BOURRET, CHUN à M. Jeanick BRISSWALTER  
M. Bernard KLEYNHOFF, Conseil Régional PACA à M. Stéphane AZOULAY  
M. Franck CHIKLI, Communautés Territoriales à M. Jeanick BRISSWALTER

**Étaient absents ou excusés, les 4 membres suivants :**

M. Thierry MULLER, Ecole d'Art et de Design  
M. Emmanuel BARRANGER, CAL  
Mme Magali ALTOUNIAN, Métropole NCA  
M. Flavio CONTAT

### Invités présents

M. Christophe PROUDHOM, Rectorat de Nice  
Mme Emma BERTOLOTTI, VP étudiant  
Mme Cécile SABOURAULT, VP Développement International et Europe  
M. Erwin FRANQUET, VP Transitions Environnementales et Sociétales  
M. Franck BRILLET, INSPE  
M. Pascal CREMOUX, DEF  
M. Alexandre CAMINADA, Polytech Sophia Nice  
M. Olivier LUBRANO, Direction Communication & Marque  
Mme Nadine MARCHANDE, DRARI PACA  
Mme Anne NAVARRO, DAF  
Mme Marie-Sophie BERGER, DAJIM

*La séance est ouverte à 14h00 sous la présidence de Jeanick BRISSWALTER, Président d'Université Côte d'Azur.*

### PRÉAMBULE

Jeanick BRISSWALTER annonce, en ouverture, que cette séance a pour but de voter le budget de l'établissement, dans un contexte où le budget de l'État n'a pas encore été validé. Dans ces conditions, l'établissement ne disposera pas d'une notification globale sur l'année, mais de diverses notifications éparses tout au long de l'année. De plus, tant que nous restons dans le cadre la loi d'urgence le budget 2024 est reporté. Par conséquent, les dispositifs de la loi de programmation de la Recherche prévus pour l'année 2025 ne sont pas financés, reportant par la même occasion les mesures RH liées à cette loi, telles que les mesures de revalorisation. Il indique que nous manquons d'information et que le vote du budget intervient donc dans un contexte d'incertitude.

3

Deux points sont ajoutés à l'ordre de jour, avec l'accord unanime des membres :

- Nomination du Commissaire aux Comptes d'UniCA;
- Modification de deux profils de poste dans le cadre de la campagne d'emplois des Enseignants-Chercheurs 2025.

1) VALIDATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DES 22 OCTOBRE ET 20 NOVEMBRE 2024

### Présentation de M. Stéphane AZOULAY, Vice-président du Conseil d'Administration et des Moyens

Stéphane AZOULAY indique que les remarques énoncées par Luc PRONZATO ont été intégrées au procès-verbal du 22 octobre. L'approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 20 novembre est reportée, par ailleurs, au Conseil d'Administration du mois de janvier, puisqu'il n'a pas été formalisé dans des délais satisfaisants.

Le procès-verbal du 22 octobre 2024 est approuvé à l'unanimité des voix.

### 1) ADOPTION DU BUDGET INITIAL 2025

#### **Présentation de Mme Anne NAVARRO, Directrice Générale des Services adjointe, Finances, Moyens et Pilotage**

Stéphane AZOULAY fait état des différents éléments ayant conduit l'établissement dans la situation actuelle. En premier lieu, il souligne que l'Université Côte d'Azur est historiquement sous-dotée par rapport aux autres établissements. En effet, les universités IdEx disposent en moyenne d'un budget de 9401 euros par étudiant, contre 7202 euros pour l'UniCA, soit un manque à gagner de 68 millions d'euros par an.

Au niveau national, en prenant la moyenne des universités à composante de santé, le manque à gagner est de 24,8 millions d'euros par an. Cet écart a été signalé à plusieurs reprises auprès du ministère afin de réguler la situation. L'ancien conseiller du Premier ministre avait d'ailleurs reconnu cette situation. Il convient, cependant, de réitérer ces doléances consécutivement au changement de gouvernement.

En second lieu, Stéphane AZOULAY pointe un effet endogène lié au glissement vieillesse-technicité : l'évolution naturelle de la population des agents de l'université est tel que, à ETP constant, l'établissement subit une augmentation annuelle des rémunérations de 3,2 millions d'euros.

4 En troisième lieu, l'université subit depuis 2022 une augmentation des fluides, avec un surcoût énergétique de 6,5 millions par an, venant s'ajouter à l'augmentation non compensée des points d'indice. Ainsi, le coût des charges non compensées s'élève à 10,8 millions d'euros par an. À cela s'est ajoutée l'augmentation de la cotisation-pension pour un montant de 3,2 millions d'euros et la potentielle application des trois jours de carence, qui réduirait la Subvention pour charge de service public (SCSP) d'un million d'euros.

En l'absence de financement complémentaire, l'Établissement a dû piocher — pour mettre en application les différentes mesures exogènes et compenser toutes les charges induites — dans le fonds de roulement (à hauteur de 16,4 millions), ainsi que dans sa trésorerie pour continuer à faire fonctionner l'établissement. Malgré une gestion raisonnée et saine, l'Établissement se retrouve en difficulté du fait de ces événements exogènes et structurels, comme le montre le montant du fonds de roulement qui se situe à la limite du seuil prudentiel de quinze jours de fonctionnement.

Afin d'avoir un budget soutenable et validé par sa tutelle, l'Université a dû diminuer son prélèvement sur le fonds de roulement d'environ 9,5 millions d'euros, en augmentant les recettes et/ou en réduisant les dépenses.

À la lumière de cette situation, les mesures prises sur les recettes au budget 2025 sont les suivantes :

- L'anticipation d'une augmentation de la SCSP en compensation des mesures prises, sous réserve que la mesure relative aux jours de carence ne soit pas adoptée ;
- La revalorisation du prélèvement sur les contrats d'alternance à hauteur de 1799 euros au lieu des 1467 euros prélevés jusqu'alors ;

- La fin de l'exonération des droits différenciés pour les néo-entrants ;
- Le reliquat non utilisé du CFA qui va diminuer le déficit de 2,5 millions d'euros.

En matière de dépenses, le budget 2025 est marqué par :

- L'augmentation incompressible de la masse salariale (sept millions d'euros) ;
- La possible baisse des tarifs des fluides liés aux travaux énergétiques (0.5m€) et la baisse liée à l'effet prix (un million d'euros) ;
- La réduction des budgets des services centraux et communs -10%.

Anne NAVARRO révèle l'existence d'un décalage entre les autorisations d'engagement et les crédits de paiement dans le budget de fonctionnement. L'entièreté des AE sera utilisée, puisque deux marchés doivent être engagés : le marché multi-technique pour cinq millions et quatre millions sur la partie nettoyage. Ces marchés expliquent en grande partie la hausse observée par rapport au budget rectificatif voté dernièrement par le Conseil d'Administration.

En matière de recettes, l'objectif vise à flécher un maximum d'opérations pour la distinguer de la trésorerie libre d'emploi de l'Établissement. Les investissements s'élèvent, quant à eux, à 15,6 millions d'euros, mais leur niveau demeure relatif, car l'Établissement n'a pas les moyens d'investir davantage. Avec seulement 6,7 millions d'euros de subventions, ce dernier se voit effectivement contraint de prélever dix millions sur son fonds de roulement. Les recettes encaissées atteignent ainsi 305 millions d'euros, contre 310 millions d'euros pour les crédits de paiement, soit un déficit de 4,7 millions d'euros.

Stéphane AZOULAY ajoute que les recettes s'élèvent à 316 millions d'euros, principalement du fait de la SCSP. Environ 29 % du budget d'établissement provient de ses ressources propres, ce qui en fait l'un des pourcentages les plus élevés parmi les universités françaises. Si le fait d'être lauréat des appels d'offres permet de perpétuer la dynamique de l'Établissement, il n'est donc pas envisageable d'augmenter davantage ses ressources propres, comme le préconise le Ministère. D'autant que les mesures non compensées et l'augmentation des charges entraînent une insuffisance d'autofinancement et une variation négative de dix millions d'euros du fonds de roulement en fin d'année 2025. Au prix d'efforts importants, cette variation est toutefois maîtrisée.

Anne NAVARRO précise que le recteur a autorisé l'Établissement à présenter un budget déséquilibré.

Jeanick BRISSWALTER précise que la trésorerie est fléchée et ne saurait donc être utilisée dans le cadre du fonctionnement de l'Université. Cette mesure va à l'encontre des rumeurs selon lesquelles il serait inutile de s'inquiéter, dans la mesure où les universités disposent d'une trésorerie importante.

Erwan PHILIPPE donne lecture du relevé d'opinion de la Commission des Finances du 11 décembre 2024, qui reprend les observations précédemment évoquées.

« Préambule

La réunion de la commission a été précédée d'une séance de formation budgétaire à laquelle ont également participé plusieurs membres du Conseil d'Administration. La commission remercie chaleureusement Mme Navarro et M. Morlot d'avoir pris en charge l'organisation de cette formation de près de deux heures. La présentation, très pédagogique et adossée aux

divers éléments du budget initial 2025, a été très appréciée ; les échanges et réponses aux très nombreuses questions ont permis de clarifier de multiples points, ce qui permettra assurément une meilleure compréhension des indicateurs qui résument l'état des finances de l'établissement.

### Observations générales

La commission apprécie la clarté et la franchise de la présentation de la note ordonnateur. Les échanges portent essentiellement sur la dégradation de la situation budgétaire de l'établissement.

Nous avons bénéficié fin 2023 d'une dotation exceptionnelle du ministère de l'ordre de 7m€, ce qui avait permis de ramener les comptes à l'équilibre au prix d'un prélèvement de 4m€ sur le Fonds de Roulement (FdR). Les raisons de nos difficultés budgétaires, similaires à celles que rencontrent quasiment toutes les universités, ont déjà été explicitées lors de plusieurs séances du CA. Viennent s'y rajouter cette année deux nouvelles mesures exogènes (*Bien que le budget de l'état n'ait pas été voté, le ministère demande que les universités prennent ces mesures en compte pour la présentation de leur budget*) : (i) la hausse de la cotisation employeur pour le financement des pensions de retraite, soit 3,2m€ ; (ii) l'impact de l'application des trois jours de carence pour environ 1m€ (qui devrait se traduire par une baisse correspondante de la SCSP de l'établissement). L'arrivée de ces nouvelles mesures venant s'ajouter au coût croissant de celles déjà en place (GVT, non compensation de l'augmentation du coût des fluides...), notre situation se trouve nettement dégradée par rapport à l'an passé.

6 Le prélèvement sur le FdR pour 2025 est estimé à 10m€, ce qui établira le fonds de roulement à environ 2,5m€, soit à peu près 3 jours de fonctionnement alors que le seuil d'alerte fixé par le ministère est à 15 jours. Le poids de la charge de personnel (82%) sera juste en dessous du seuil d'alerte (83%) ; notre situation est plus confortable concernant le niveau de trésorerie (plus de 60m€). Nous n'avons donc pas à craindre une mise sous tutelle dans l'immédiat, puisque nous respectons les seuils fixés pour deux des trois critères imposés (FDR, charge de personnel, trésorerie).

Ce résultat est obtenu au prix de réductions très sévères sur plusieurs postes de dépenses, pour un montant global de l'ordre de 9,5m€, réductions établies à partir de divers arbitrages – lesquels ne seront a priori pas discutés en CA. Notamment, un effort particulier est demandé aux composantes et structure (par une augmentation de 5% du prélèvement sur leurs ressources propres, pour un montant global 1,2m€– les contrats de recherche ne devraient cependant pas être impactés), l'exonération des droits différenciés pour les étudiants extra-communautaires est supprimée pour la rentrée 2025-2026 (1,5m€), l'enveloppe intéressement est réduite de (seulement) 50% (1,6m€), le prélèvement opéré sur les formations en alternance est augmenté (760k€), etc.

Ces efforts à hauteur de 9,5m€ n'empêchent pas une baisse de 10m€ du FdR de l'établissement, aujourd'hui au plus bas. C'est donc une réduction de nos dépenses actuelles de l'ordre de 19m€ qu'il faudrait envisager pour le budget 2026, ce qui paraît totalement incompatible avec la préservation des missions de base de l'université – sans parler de ses ambitions d'excellence. On peut ainsi voir se dessiner la réforme ultime, celle vers laquelle il s'agissait sans doute dès le début de nous amener : l'augmentation des frais d'inscription. »

Jeanick BRISSWALTER informe l'Assemblée qu'une mission flash a été demandée à l'Inspection générale qui a accepté de réaliser un audit des différentes pistes envisagées. En effet, l'Établissement souhaite se faire accompagner, car l'exercice s'avère délicat : il n'est pas dans son intérêt de montrer qu'il peut réaliser des économies s'il veut bénéficier d'un certain nombre de financements.

Stéphane AZOULAY précise que l'objectif de cet accompagnement vise à dresser un bilan financier et documenter, en amont, les réflexions autour du budget de l'année 2026.

Même si la situation financière de l'Université est délicate, Emma BERTOLOTTI, Vice-Présidente Etudiant, est interpellée par la suppression historique des frais différenciés pour les étudiants internationaux, et ce d'autant plus lorsqu'elle s'accompagne d'une réduction des capacités d'accueil pour la rentrée 2025.

Stéphane AZOULAY indique que la réduction des capacités d'accueil ne constituait qu'un levier potentiel mis en avant afin de faire pression sur les autorités et les appeler à revoir la SCSP de l'Université. Au regard de la situation actuelle, l'Établissement a, néanmoins, décidé de ne pas activer ce levier, bien qu'il se réserve le droit de le faire l'année suivante.

Jeanick BRISSWALTER ajoute qu'il en est de même pour le gel des recrutements, un autre levier utilisé par de nombreuses universités.

Erwan PHILIPPE considère que la politique actuelle « pille » le pays, avec pour conséquence de brider les services publics et les universités. Il s'agit d'une politique internationale qui vise à libéraliser tous les services, à privatiser tout ce qui rapporte de l'argent et à nationaliser tout ce qui n'en rapporte pas. L'augmentation des frais d'inscription participe à la volonté de rentabiliser les universités et incite les étudiants à contracter des prêts pour les financer, à l'instar du modèle universitaire anglo-saxon.

Il est craint que l'État ne se désengage du financement des contrats de professionnalisation, ce qui limitera les opportunités d'alternance des étudiants, et donc leurs ressources financières.

Stéphane AZOULAY assure, fort de ses échanges avec les partenaires sociaux et économiques du territoire, que la politique relative aux contrats de professionnalisation restera inchangée.

Le budget initial 2025 d'UniCA est approuvé à la majorité des membres, avec 20 voix favorables, six voix défavorables et cinq abstentions.

Anne NAVARRO fait savoir que les recettes de la Fondation sont en augmentation de deux millions d'euros du fait de la réintégration de la part des labexAX qui était reversée jusqu'à présent. Du point de vue des dépenses, la masse salariale augmente de 8 %, en cohérence avec le développement de l'activité et les contrats en cours. Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 6,5 millions d'euros, tandis que l'investissement reste faible avec un million d'euros d'autorisation d'engagement.

En revanche, la situation patrimoniale de la Fondation reste excédentaire, puisque 100 % des dépenses sont financées. Avec 16,3 millions de produits et 16,2 millions d'euros de dépenses, la Fondation dégage ainsi un résultat excédentaire de 155 000 euros. Après retraitement des dotations et des reprises, la Fondation génère une capacité d'autofinancement de 228 000 euros. En sus de la subvention ANR de 539 000 euros – la fondation génère 766 000 euros de ressources lui permettant d'investir. Les dépenses d'investissement s'élevant à 544 000 euros,

le fonds de roulement de la Fondation devrait augmenter de +223 000€ et s'établir à 1 083000 euros et la trésorerie à 12,7 millions d'euros.

Le budget initial 2025 de la Fondation Universitaire UCA JEDI est approuvé à la majorité des membres, avec 27 voix favorables, quatre voix défavorables et cinq abstentions.

### 3) DÉFINITION DES CRITÈRES DES RECETTES FLÉCHÉES POUR LE BUDGET INITIAL 2025

#### **Présentation de Mme Anne NAVARRO, Directrice Générale des Services adjointe, Finances, Moyens et Pilotage**

Stéphane AZOULAY souligne la nécessité d'évaluer le seuil de dépenses fléchées afin de détailler plus finement la trésorerie libre de l'Établissement et montrer au ministère qu'elle n'est pas si conséquente.

Anne NAVARRO précise qu'une recette est dite « fléchée » si :

- Elle poursuit un objectif précis;
- La dépense est réalisée sur un exercice différent de celui de réalisation de la recette;

La dépense est justifiée auprès du financeur.

Il est ainsi proposé de fixer le seuil d'une recette fléchée dès le premier euro.

Le seuil de définition d'une recette fléchée fixée à 1€ est approuvé à la majorité, avec 27 voix favorables et 4 abstentions.

8

### NOMINATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

#### **Présentation de Mme Anne NAVARRO, Directrice Générale des Services adjointe, Finances, Moyens et Pilotage**

Anne NAVARRO indique que l'Établissement est soumis à des règles l'obligeant à nommer un commissaire aux comptes pour ses différentes entités. Depuis 2020, l'Université a passé un marché pour la certification de ses comptes et a attribué ce marché à la société KPMG. Consécutivement à la création de la fondation UCAJedi en 2022, un avenant au marché a été réalisé afin d'intégrer la certification des comptes de cette dernière.

Les nominations du cabinet KPMG comme commissaire aux comptes de l'Université Côte d'Azur pour les exercices 2020 à 2025 et aux comptes de la fondation UCA Jedi pour les exercices 2022 à 2025 sont approuvées à l'unanimité des voix.



**Présentation de Mme Cécile SABOURAULT, Vice-Présidente Développement International et Europe**

Cécile SABOURAULT annonce qu'un catalogue de formation est d'ores et déjà disponible, en interne, pour former le personnel des services internationaux et de ses composantes. L'objectif serait de reformater cette offre de formation, mais aussi de la proposer aux collègues des autres universités, françaises ou étrangères, de manière à valoriser les formations mises en œuvre.

Certains modules de formation de la DDIE (Direction du Développement International et Europe) — dispensés en distanciel comme en présentiel, en anglais et en français — sont destinés à favoriser la montée en compétence du personnel de l'établissement sur l'accueil des étudiants, les formalités de mobilité, l'accompagnement des doctorants ainsi que le dépôt de projets européens.

L'autre partie du catalogue de formation est tournée davantage vers les personnels universitaires extérieurs à l'établissement. Les modules proposent de monter en compétence dans le domaine de la stratégie internationale, qu'il s'agisse de maîtriser certains outils, de comprendre la stratégie de l'Europe ou encore d'aider les scientifiques à monter des projets européens.

9

Après discussions, il a été décidé de fixer les tarifs à la journée et en distanciel.

Erwan PHILIPPE se demande si les chercheurs qui souhaiteraient suivre ces modules de formation en vue de monter un projet européen doivent reverser une cotisation.

Cécile SABOURAULT rappelle que la « Cellule Europe Mutualisée » a été structurée en interne afin d'aider les chercheurs à déposer un projet européen, sans les former pour autant sur la construction de projets européens et leur typologie. Les chercheurs internes à l'Université qui désireraient se former dans ce domaine sont invités à passer par la formation permanente, sans coût supplémentaire pour le personnel UniCA. Seuls les personnels extérieurs sont concernés par les coûts supplémentaires induits par cette nouvelle offre de formation.

Les modifications des tarifs des modules de formation de la Direction du Développement International et Europe — DDIE sont approuvées à la majorité, avec 23 voix favorables et six abstentions.

**Présentation de M. Stéphane AZOULAY, Vice-président du Conseil d'Administration et des Moyens**

Stéphane AZOULAY rappelle que le TOEIC se déroulait dans l'Établissement depuis de nombreuses années, avec des tarifs variables en fonction du contrat souscrit par chaque composante. Il est proposé désormais de signer un contrat mutualisé à l'échelle du site qui permettrait d'offrir à tous les étudiants des tarifs uniformisés et plus attractifs. Si le TOEIC reste piloté par composante, le contrat est pris en charge par le Centre commun des langues afin de délivrer un service homogène à tous les étudiants de l'Université.

Les modifications des tarifs de la certification TOEIC sont approuvées à la majorité des membres, avec 26 voix favorables et cinq abstentions.

#### 5) CADRAGE DU PROCESS ET DES RÈGLES D'ACHAT DE GOODIES ET CADEAUX

##### Présentation de M. Olivier LUBRANO, Direction Communication & Marque

Stéphane AZOULAY annonce que des *goodies* et des cadeaux sont proposés à la vente dans la boutique de l'Université, mais aucune régulation n'existe à ce jour afin de cadrer l'achat de cadeaux protocolaires par les différentes composantes.

Face à ces situations disparates, Olivier LUBRANO précise que l'objectif vise à uniformiser le processus d'achat de ces *goodies* et de ces cadeaux. La première étape consiste à lancer un nouveau marché afin que toutes les composantes puissent accéder aux mêmes marchandises.

Stéphane AZOULAY ajoute que ce protocole s'inscrit dans la volonté de favoriser le développement durable et les achats responsables, en valorisant les circuits locaux.

Le cadrage du process et des règles d'achat de *goodies* et cadeaux est approuvé à la majorité des membres, avec 30 voix favorables et deux abstentions.

## II – QUESTIONS STRATÉGIQUES

10

#### 6) PRÉSENTATION DU BILAN D'ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE (BEGES) (POUR INFORMATION)

##### Présentation de M. Erwin FRANQUET, Vice-Président Transitions environnementales et sociétales

Erwin FRANQUET rappelle que tous les opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche sont tenus de construire ou de réactualiser un schéma directeur «développement durable et responsabilité sociétale» (DD&RS), qui traite de toutes les questions concernant l'impact environnemental sur leur périmètre d'activités. Sa construction repose sur les travaux scientifiques existants, et sur la consultation des différentes directions, des EUR et autres organismes. Il a vocation à être révisé tous les ans et à faire l'objet d'une consultation plus large à l'avenir.

En outre, ce schéma directeur comporte un volet lié aux économies d'énergies et à la décarbonation des activités, avec la production régulière d'un «bilan carbone» par chaque établissement en vue de suivre la réduction de la production de gaz à effet de serre.

Afin de répondre à l'obligation réglementaire inscrite dans le Code de l'environnement de réaliser un tel bilan, il a été décidé de suivre la méthodologie proposée par l'ADEME, en prenant 2019 comme année cible. De nouveaux inputs issus des années 2022 et 2023 ont néanmoins été pris en compte, car les enquêtes de mobilité de ces années contenaient des informations plus récentes et plus pertinentes.

Ce bilan enregistre toutes les émissions de l'établissement, aussi bien celles qui émanent des étudiants et des enseignants que celles qui impliquent l'administration et la recherche; selon des règles « hébergeur » pour les flux d'énergie et des règles « employeur » pour le reste afin d'attribuer la responsabilité de chaque émission.

Il émerge de ces calculs que l'établissement a émis entre 20 et 25000 tonnes de CO<sub>2</sub> durant l'année 2024. Ces émissions viennent principalement des déplacements, des déchets et de l'énergie. À cet égard, 64 % des dépenses énergétiques servent à produire de la chaleur et 26 % à produire de l'électricité, quand bien même les besoins en électricité de l'Établissement sont théoriquement plus importants. Cet écart peut s'expliquer par l'usage important de gaz et de fuel sur l'année 2019, un usage qui a depuis diminué.

En outre, il est surprenant de constater qu'une grande partie des déchets sont des ordures ménagères ou des déchets recyclables, et non des déchets chimiques, car les laboratoires traitent efficacement ce qu'ils rejettent. Un travail sur les gros volumes et sur la pollution plastique est donc identifié et nécessaire.

Enfin, il a été constaté, à travers différents sondages, que l'immense majorité des émissions liées à la mobilité concerne les déplacements domicile/campus. Il a notamment été identifié un usage important des trajets en avion.

Marc DALLOZ s'étonne que 63 % des déchets de l'Université soient recyclables. Il se demande comment il est possible d'influer positivement sur ce poste.

11

Erwin FRANQUET confirme que ces déchets participent grandement aux émissions de gaz à effet de serre, puisqu'ils sont enfouis ou brûlés. En revanche, il est envisageable d'inverser la tendance par des mesures nationales, en imposant aux prestataires extérieurs de venir récupérer ces déchets, ou encore en prônant une consommation responsable au niveau du service des achats.

Erwin FRANQUET tempère les chiffres relatifs à la production de chaleur, car ils datent de 2019, et des progrès importants ont depuis été réalisés sur ces postes.

Erwan PHILIPPE demande si les impacts environnementaux liés aux impressions et à l'informatique sont quantifiables.

Erwin FRANQUET répond par la positive, mais il ne dispose pas de ces chiffres en séance.

Sarah LABAT-JACQMIN fait savoir que son campus n'organise pas le tri des ordures, la contraignant à ramener sa poubelle à son domicile. Elle demande, en conséquence, si la mise en place d'un service de tri est envisageable sur le campus ou si les coûts qu'il entraînerait seraient trop importants.

Erwin FRANQUET explique que les services de tri et les coûts associés dépendent de la collectivité territoriale avec laquelle le campus collabore. Ainsi, les méthodes et les coûts peuvent varier d'un campus à un autre, mais il existe différents leviers. Par exemple, un travail est à l'œuvre afin de vérifier que les prestataires respectent leur contrat en matière de ramassage des déchets.

Le Bilan d'Émissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES) a été présenté aux membres pour information.

7) ADOPTION DU SCHÉMA DIRECTEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE (DDRSE)

**Présentation de M. Erwin FRANQUET, Vice-Président Transitions Environnementales et Sociétales**

Erwin FRANQUET indique que le schéma directeur, en cours de construction, est structuré autour de cinq axes principaux issus du label DD&RS, délivré par l'association CIRSES :

- 7) Stratégie et gouvernance ;
- 8) Enseignement et formation ;
- 9) Recherche et innovation ;
- 10) Réduction de l'impact général en matière environnementale, avec des actions sur la biodiversité et l'eau ;
- 11) Politique sociale et QVT, envers le personnel, les usagers et le public en général.

Le schéma directeur doit rentrer dans les cadres définis par les différentes circulaires ministérielles et les plans de sobriété du service public. Il estime que le schéma directeur 2025, s'il est voté, sera l'un des plus ambitieux de France. Les mesures qu'il contient peuvent avoir un horizon à 2029, mais un suivi régulier, voire des avenants, seront effectués. Enfin, le schéma fixe quatorze objectifs et 55 actions pour les remplir.

Erwan PHILIPPE s'enquiert du nombre de personnes mobilisées sur la construction de ce plan.

Erwin FRANQUET répond que le personnel de la mission écoresponsable et de la 3DS travaille à temps plein sur ce schéma. De plus, 15 à 20 personnes participent ponctuellement à ce travail en fonction de leurs compétences spécifiques. Enfin, tous les collègues et enseignants-chercheurs sont invités à s'investir librement dans ce projet.

Jeanick BRISSWALTER considère que le schéma directeur permettra de prendre des mesures plus efficaces en fléchissant et en recadrant les multiples actions responsables, selon une politique environnementale générale. Cependant, il demeure essentiel d'adopter les bons comportements au niveau individuel, comme limiter l'usage de contenants en carton et en plastique.

Anne VIGOUROUX estime primordial de former le personnel à ces enjeux environnementaux. Bien qu'il se sente concerné, le personnel ne sait pas exactement comment agir à son échelle.

Erwin FRANQUET assure que de nombreuses actions vont d'ores et déjà dans ce sens, notamment au niveau de la Direction opérationnelle ou des DU.

Erwan PHILIPPE préconise d'agir sur le nombre d'impressions qui, ramené au nombre d'arbres auquel il correspond, est préoccupant.

Erwin FRANQUET invite l'Assemblée à consulter dans le détail le schéma directeur, puisque ce dernier contient des actions qui consistent à informer les personnes de l'impact des actions quotidiennes sur l'environnement et à éveiller les consciences, notamment par le biais de campagnes d'affichages et de *nudges*.

Le Schéma directeur du Développement Durable et Responsabilité Sociale et Environnementale (DDRSE) a été présenté aux membres pour information.

8) SORTIE DU PATRIMOINE IMMOBILIER D'UNICA DU SITE DE DRAGUIGNAN

*Ce point est retiré de l'ordre du jour.*

**III — QUESTIONS FORMATION & VIE UNIVERSITAIRE**

9) ACCÈS AU 1ER CYCLE (PARCOURSUP) : CAPACITÉS ET CRITÈRES

**Présentation de M. Pascal CREMOUX, Directeur des Etudes et de la Formation**

Pascal CREMOUX indique que les capacités et les critères de l'accès au 1<sup>er</sup> cycle ne varient pas grandement par rapport à ceux de l'année précédente. Certains ajustements ont été réalisés sur quelques formations, à la demande des responsables de formation. Par exemple, des capacités ont été réduites, car le nombre de candidats n'était historiquement pas assez important par rapport au nombre de places offertes par l'Établissement.

Erwan PHILIPPE pointe des incohérences dans les capacités d'accueil de certaines formations, dont certaines se retrouvent avec moins de places que l'année précédente, alors qu'elles avaient fait le plein. Il cite le cas de la formation « Langues étrangères appliquées anglais et chinois », passée de 45 à 40 places ouvertes en 2025 alors que toutes les places ont été occupées en 2024.

Pascal CREMOUX évoque plusieurs facteurs à prendre en compte. Ainsi, la capacité d'une formation en LEA est ajustée selon celles de la capacité possible pour l'Anglais au niveau de toutes les LEA La fin de l'offre qui permettait d'entrer directement dans un double diplôme anglais/allemand au moment de la sélection des LEA et de partir en Allemagne a notamment influé sur les capacités des formations.

Par ailleurs, les capacités globales d'accueil sont fixées avec le rectorat en fonction des capacités humaines de l'établissement. Ainsi, il est nécessaire de trouver le juste milieu entre les formations attractives qui recueillent plus de candidats que de places disponibles, les capacités de l'Université et les capacités globales offertes au niveau du rectorat.

Il est indiqué que les cinq places perdues par les LEA anglais/chinois ont été transférées aux LEA anglais/italien à la suite d'une négociation interne.

Emma BERTOLOTI demande si le nombre de candidats est plus important que l'année précédente.

Stéphane AZOULAY précise que ce département enregistre une décroissance des candidatures, une tendance confirmée depuis quelques années qui tend à se pérenniser.

*Un avis favorable a été rendu lors du Conseil académique du 16 décembre 2024.*

Les capacités et critères d'accès au 1<sup>er</sup> cycle (Parcoursup) sont approuvés à la majorité des membres, avec 26 voix favorables et une abstention.

## 10) MODALITÉS RELATIVES A LA SÉLECTION EN MASTER/MSC

### Présentation de M. Pascal CREMOUX, Directeur des Etudes et de la Formation

Pascal CREMOUX distingue les capacités globales de l'Établissement et les capacités offertes aux candidats sur la plateforme Mon Master, qui est ouverte à des candidats venant d'autres plateformes comme Etudes en France. Les capacités de la plateforme sont moins importantes que les capacités globales, mais le nombre de places en Master est déterminé de la même manière que pour l'accès au 1<sup>er</sup> cycle. En ce qui concerne les MSC, les capacités sont équivalentes à celles de l'année précédente.

Erwan PHILIPPE observe que le Master « Sciences et Eco gestion » a été fermé alors que les effectifs de l'année 2024 sont plus importants que certains Masters.

Pascal CREMOUX indique que le parcours n'existe plus parce que le contrat a pris fin.

*Un avis favorable a été rendu lors du Conseil académique du 26 novembre 2024.*

Les modalités relatives à la sélection en Master 1 pour 2025-2026 sont approuvées à la majorité des membres, avec 26 voix favorables et deux voix défavorables.

Les modalités relatives à la sélection en Master 2 pour 2025-2026 sont approuvées à la majorité des voix, 26 voix favorables et deux voix défavorables.

14

## 11) MODIFICATION DES MODALITÉS D'ATTRIBUTION DE BOURSES D'EXCELLENCE (EUR LEX) ET DE BOURSES DE MOBILITÉ (EUR HEALTHY)

### Présentation de M. Pascal CREMOUX, Directeur des Etudes et de la Formation

*Un avis favorable a été rendu lors du Conseil académique du 26 novembre 2024.*

Pascal CREMOUX assure que les modifications apportées sont mineures. Il a également été précisé que les étudiants ne peuvent bénéficier de cette bourse qu'une fois et qu'ils doivent désormais joindre à leur dossier de candidature les relevés de notes de leurs trois années de licence ainsi que, le cas échéant, celui de leur Master 1.

La procédure d'attribution de bourses d'excellence «SFRI» au bénéfice d'étudiantes et d'étudiants inscrits dans les Masters 1 et 2 relevant de l'École Universitaire de Recherche LexSociété est approuvée à la majorité des membres, avec 22 voix favorables et quatre abstentions.

Le développement vers l'international fait partie des grands enjeux portés par l'Ecole Universitaire de Recherche Ecosystèmes des Sciences de la Santé (EUR HEALTHY). Pour contribuer au développement de projets de coopération internationale, l'EUR HEALTHY souhaite encourager et soutenir la mobilité des étudiants les plus brillants et ainsi renforcer son rayonnement et sa visibilité à l'international.

Les laboratoires de l'EUR comptent de nombreux chercheurs et des enseignants- chercheurs dont l'activité est visible au plus haut niveau international. Les laboratoires souhaitent mettre à profit leur potentiel en envoyant les étudiants les plus brillants des filières de masters qu'ils contribuent à développer dans des laboratoires partenaires à l'international. En partenariat avec les laboratoires relevant du périmètre de l'EUR, celle-ci souhaite proposer des bourses de mobilité qui constitueront une aide permettant à ces étudiants d'effectuer leur stage dans un laboratoire renommé à l'international et de faciliter leur installation à l'étranger.

Ainsi, l'EUR HEALTHY souhaite proposer des bourses de mobilité qui constitueront une aide permettant aux étudiants de faciliter leur installation à l'étranger (pour les mobilités sortantes).

Les modifications sont :

-la bourse est attribuée mensuelle sur une période de 3 à 10 mois selon la durée de la mobilité de l'étudiant.

-L'étude des candidatures se feront au fil de l'eau.

La procédure d'attribution de bourses de mobilité au bénéfice d'étudiants français ou étrangers inscrits dans les parcours de Master relevant de l'École Universitaire de Recherche Écosystèmes des Sciences de la Santé (EUR HEALTHY) est approuvée à la majorité des membres, avec 22 voix favorables et quatre abstentions.

15

## 12) CRÉATION D'UNE ALLOCATION « INCLUSION INTERNATIONALE » DANS LE CADRE DU DISPOSITIF D'AIDE À LA MOBILITÉ ÉTUDIANTE

### Présentation de Mme Cécile SABOURAULT, Vice-Présidente Développement International et Europe

Cécile SABOURAULT explique que l'aide régionale à la mobilité étudiante souffre d'une inégalité par rapport au dispositif européen Erasmus. En effet, la bourse de mobilité offerte par la région PACA est de 500 euros, quand Erasmus offre une bourse de 700 euros par mois pour les destinations hors Europe et prend en charge les frais de transport. Ainsi, les étudiants choisissent naturellement l'offre Erasmus, laissant l'aide de la région PACA inutilisée.

En conséquence, l'Établissement a décidé de financer une allocation spécifique de 200 euros offerte (sous conditions de ressources) aux étudiants dont le foyer fiscal se situe en région PACA, pour compléter la bourse régionale et accorder aux étudiants une aide équivalente à celle proposée par le dispositif Erasmus. Contrairement au dispositif Erasmus, la bourse de mobilité de la région n'est pas cumulable avec d'autres aides à la mobilité.

Le financement d'une allocation «inclusion des mobilités internationales» et l'attribution automatique de l'allocation la plus avantageuse pour les étudiants en mobilité sont approuvés à l'unanimité des voix.

**Présentation de M. Stéphane AZOULAY, Vice-président du Conseil d'Administration et des Moyens**

Stéphane AZOULAY précise que ce point concerne le changement complet d'un profil de poste en 27<sup>e</sup> section. À la suite de l'arbitrage validé initialement, la composante Polytech a fait savoir que l'ordre n'avait pas été respecté. En effet, le poste retenu est celui qui était classé huitième par la composante, en lieu et place de celui qui a été classé deuxième. En conséquence, il s'agit de restaurer l'ordre initial.

Pour ce qui est de la section 11, au regard des arbitrages, les collègues ont préféré élargir le profil de recrutement en modifiant l'intitulé du poste.

Sarah LABAT-JACQMIN demande si le poste est toujours rattaché au laboratoire.

Stéphane AZOULAY confirme que la nature et les conditions du poste restent inchangées.

*Un avis favorable a été rendu lors du Conseil académique du 16 décembre 2024.*

La modification de deux profils de postes inscrits dans la campagne d'emplois Enseignants-Chercheurs 2025 est approuvée à la majorité des membres, avec 24 voix favorables et deux abstentions.

**IV — CONVENTIONS**

**Présentation de M. Stéphane AZOULAY, Vice-président du Conseil d'Administration et des Moyens**

Sarah LABAT-JACQMIN s'interroge sur la convention *Panda Events* et son rattachement budgétaire.

Stéphane AZOULAY explique que cette convention sert aux actions communes avec l'opéra. Elle permet d'offrir des actions et des événements culturels.

Les conventions sont approuvées à la majorité des membres, 22 voix favorables, une voix défavorable et une abstention.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 heures.

Date du prochain Conseil d'administration : le 28 janvier 2025.



**Signature(s) électronique(s) du présent document**

La version originale de ce document est sous forme électronique, par conséquent les signatures ci-dessous doivent impérativement être vérifiées électroniquement à l'aide d'un logiciel adapté comme Adobe Acrobat Reader DC™. Si un message d'avertissement apparaît, la raison peut être liée à l'absence de confiance dans l'Autorité de Certification qui a délivré le certificat utilisé pour signer le document. Dans ce cas, cliquez sur « Détails du certificat » dans le « Panneau des signatures » et sélectionnez le certificat « Sunnystamp Root CA G2 » puis cliquez sur « Ajouter aux certificats approuvés » dans l'onglet « Approbation ». A noter que les logiciels de lecture de documents PDF en mode Web ou mobile n'affichent pas les détails relatifs aux signatures électroniques. Pour toute question, merci de nous écrire à l'adresse [support@lex-persona.com](mailto:support@lex-persona.com).

**Digital signature(s) of this document**

The original version of this document is in electronic form, so the signatures below must always be verified electronically using appropriate software such as Adobe Acrobat Reader DC™. If a warning message appears, the reason may be the absence of trust in the Certificate Authority which issued the certificate used to sign the document. In this case, click on "Certificate Details" in the "Signatures panel" and select the "Sunnystamp Root CA G2" certificate then click on "Add to approved certificates" on the "Approval" tab. Note that PDF reading software in web or mobile mode does not display the details of the digital signatures. If you have any questions, please write to us at [support@lex-persona.com](mailto:support@lex-persona.com).